



Bulletin municipal d'informations

Parution : tous les deux mois

• Collecte des encombrants

Nous vous rappelons que la Municipalité procédera au ramassage des encombrants le mardi 17 novembre 2020. **Merci de vous inscrire en Mairie avant le 9 novembre et de sortir vos encombrants la veille du ramassage.**

Sont acceptés : meubles, matelas, sommiers, objets d'origine ménagère, objets provenant du petit bricolage (les tubes métalliques et les planches ne doivent pas dépasser 1.50 m de longueur), les gros et petits électroménagers, l'électronique, l'informatique, la téléphonie, les jeux vidéo, les outils électriques.

Sont refusés : batteries, bidons vides, pots de peinture vides, huile de vidange, gravats, décombres et débris provenant des cours et jardins, carcasses de voitures, tous déchets provenant des établissements industriels. Ceux-ci doivent être déposés en déchetterie.

• Nous pensons à nos aînés...

La Municipalité offre à toutes les personnes de 72 ans et plus un repas de Noël ou un colis. Cette année, en raison du contexte sanitaire, le repas sera organisé différemment : vous pourrez si vous le souhaitez, bénéficier d'un repas au restaurant sous forme d'un ticket-restaurant d'une valeur de 25€ (valeur du colis), à utiliser à l'Auberge du Nahon à Vicq-sur-Nahon un samedi ou un dimanche jusqu'au 31 mai 2020. Vous pourrez être accompagnés des personnes que vous souhaitez (à leurs frais bien entendu).

Il vous suffit de réserver le nombre de places et la date choisie auprès de l'Auberge du Nahon au 02 54 00 35 28. Pensez à réserver !

Les colis seront distribués quant à eux le mardi 22 décembre après-midi ; merci de prévenir la Mairie si vous ne pouvez être disponible ce jour là.

• Communiqué de l'Auberge du Nahon

« Vous ne pouvez plus venir à nous... Qu'à cela ne tienne, nous viendrons à vous ! Nous vous proposons des plats préparés toujours avec des produits frais et de qualités ou encore des « Box Lunch » pour vos repas rapides.

Que ce soit de bons petits plats comme au restaurant mais à réchauffer et à partager en famille, ou un repas complet en boîtes individuelles, micro-ondables pour certaines, le tout facilement transportable dans son sac papier, nous sommes mobilisés à vos côtés pour satisfaire vos besoins.

Vous pouvez retrouver nos propositions sur la devanture de votre restaurant ou encore sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/aubergedunahon/>

Pour passer commande rien de plus simple ! Il suffit d'appeler au 02 54 00 35 28 Minimum 24 heures à l'avance de 9 heures à 18 heures

Vos commandes seront à retirer directement à l'Auberge du Nahon le vendredi de 10 heures à 12 heures ou un autre jour sur commande.

Au plaisir de pouvoir satisfaire vos papilles, prenez bien soin de vous ».

L'équipe de l'Auberge du Nahon



La Municipalité tient à s'excuser auprès de l'Auberge du Nahon pour l'erreur de numéro de téléphone qui était paru dans le bulletin Vicq Infos précédent.

• **Nouveau ! Site internet communal**

L'ancien Conseil Municipal avait décidé de créer un site internet et avait opté pour une solution proposée par l'Association des Maires Ruraux de France.

Après de nombreux mois de travail (réflexion, construction, recherche de contenus et mise en oeuvre), nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en ligne du site internet de la commune **vicqsurnahon.fr** début décembre.

Nous avons souhaité un site le plus complet possible à destination de chacun d'entre vous, des futurs habitants, et des touristes qui découvrent notre région.

Nous espérons que ce site internet évolutif saura répondre à vos attentes et vous apportera entière satisfaction. Toutes les remarques visant à améliorer son contenu seront les bienvenues.

Nous remercions les membres de la Commission « Communication » de l'ancien Conseil Municipal qui ont participé à la réalisation de ce site internet. Les nouveaux élus de cette commission s'engagent à faire vivre et évoluer ce nouvel outil.

• **Vidéo-protection**

Les bâtiments communaux, les services et espaces publics ayant été fréquemment l'objet de dégradations et de cambriolages, la municipalité avait décidé en 2019 de faire installer des caméras de protection.

La commune a obtenu le subventionnement de l'Etat à hauteur de 40% et de 40% par le Département pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Au total, ce sont 9 caméras qui ont été déployées sur la commune. Elles sont destinées à protéger les biens et les personnes de ces incivilités.

Comment ça fonctionne ? Les caméras transmettent en permanence leurs images à un enregistreur numérique dont l'accès est strictement limité aux personnes autorisées par le Préfet.

• **Recensement de la population**

Nous vous informons que nous procéderons du 21 janvier au 20 février 2021 au recensement de la population.

Pour cela, trois agents seront mandatés par la Mairie et passeront à votre domicile pour remplir avec vous un questionnaire.

L'identité de ces agents vous sera communiquée dans le Vicq Infos distribué en Janvier prochain.

Nous comptons sur vous pour leur réserver le meilleur accueil possible.

• **Bibliothèque**

Dans ce contexte sanitaire, nous vous précisons qu'il vous est possible de retirer des ouvrages à la Bibliothèque uniquement sur rendez-vous.

Il vous suffit d'appeler au 02 54 40 39 48 aux horaires d'ouverture habituels de la bibliothèque :

Lundi, mercredi, vendredi : 14h30-17h30

Samedi : 9h-12h

Merci pour votre compréhension.

- **Installation d'une réflexologue au Pôle de Santé**

Valérie Chéré, qui exerçait déjà à son domicile, vient de s'installer au Pôle de Santé de Vicq-sur-Nahon et vous propose des soins de réflexologie plantaire.

Sur rendez-vous, lundi, mardi et jeudi, de 14 h à 19 h.

Tél : 06 45 19 63 77

- **Numérotation des rues et hameaux**

En prévision de l'installation de la fibre optique (à partir de 2023), la Poste a mené une étude pour attribuer un numéro à chaque habitation (y compris dans les hameaux) sur l'ensemble de la commune. Si jusqu'alors vous n'aviez pas de numéro, vous recevrez un courrier de la Mairie vous attestant votre nouvelle adresse.

- **Téléthon**

Les 5 et 6 décembre, l'Association Française contre les Myopathies organise le 34ème Téléthon.

L'évolution des mesures sanitaires ne nous permet pas la vente de brioches, comme chaque année, chez les particuliers.

Si le Téléthon est maintenu au niveau national, vous pourrez faire une promesse de don en composant le 3637 ou toute l'année sur le site <https://don.telethon.fr>.

- **Manifestations annulées**

En raison du contexte sanitaire, la plupart des manifestations sont annulées, à savoir :

- La cérémonie commémorative du 11 novembre
- Le marché de Noël
- Le loto du Comité des fêtes
- Le thé dansant de l'Association des Manifestations Communales
- Le repas de la Vicquoise prévu le 5 décembre
- La fête de Noël des écoles
- La cérémonie des vœux du Maire

- **Marché du samedi matin**

Les producteurs suivants sont présents sur le marché du samedi matin sur la Place :

- La ferme d'Estelle de Préaux (boucherie, charcuterie) : 7 nov, 21 nov, 19 déc.
- M. Julien de Billy (pommes et légumes) : tous les 15 jours à partir du 17 octobre

- **Association Familles Rurales**

L'Assemblée Générale de l'Association Familles Rurales prévue le 7 novembre est annulée et reportée à une date ultérieure.

- **Épicerie Garrivet : nouveaux horaires**

A compter du lundi 26 octobre, l'épicerie fermera à 19h au lieu de 19h30. Les horaires d'ouverture seront donc les suivants :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 7h-13h/15h-19h

Mardi : 7h-13h

Dimanche : 8h30-12h30

• Liste des commerçants, artisans, hébergements

Pour ceux qui souhaitent connaître les artisans, commerçants, hébergements, services de la commune, nous vous rappelons qu'un guide pratique est à votre disposition en Mairie. Vous pourrez également consulter le site internet vicqsurnahon.fr à partir de début Décembre.

• Communauté de communes Ecueillé-Valençay

La Communauté de Communes Ecueillé-Valençay a mis en place huit commissions thématiques. Chaque commune a été sollicitée pour désigner un membre parmi les conseillers municipaux pour siéger à chacune des commissions :

Ainsi, le Conseil Municipal de Vicq-sur-Nahon a proposé les candidats suivants :

- Commission « développement économique, abattoir, aménagement du territoire et technologies de l'information et de la communication » : Jean-Charles GUILLET
- Commission « service de gestion des déchets » : Michel LAUZANNE
- Commission « voirie et bâtiments communautaires » : Jean-Christophe PINAULT
- Commission « développement touristique et communication » : Vivianne COUSTILLAS
- Commission « énergies renouvelables et agriculture » : Benjamin RABIER
- Commission « biodiversité et environnement » : Sylvianne ALCHEIK
- Commission « services à la population » : Christelle CHAUVIN
- Commission « culture et sports » : Pascal COSTES

• Coronavirus et masques usagés

L'utilisation du masque est dans l'intérêt de tous. Une fois usagés, que faut-il faire des masques jetables ? Surtout ne pas les jeter sur le trottoir, ce n'est pas leur place... Dans les boites aux lettres non plus ! (cet acte irresponsable a été constaté sur notre commune).

Il suffit de mettre le masque dans un sac-poubelle qui lui est réservé. Dès que ce sac est rempli, il faut bien le fermer puis le placer dans la poubelle des ordures ménagères. En aucun cas, il ne faut jeter des masques dans la poubelle jaune.

Nous comptons sur le civisme de tous, il en va de la santé publique et de la protection de l'environnement.

Vos poubelles ne doivent pas être déposées non plus chez les voisins ou communes voisines.



Conception et impression de ce document :

Mairie
2 rue de l'église
36600 VICQ-SUR-NAHON
Tél : 02 54 40 31 35 - Fax : 02 54 40 30 95
E-mail : mairie.vicqsurnahon@wanadoo.fr